

PROCÉDÉ « BST-BÉTOSTYRÈNE EN TOITURE-TERRASSE »

1.- OBJET.

La Société « **Technique des Bétons Allégés** » a sollicité l'Avis du CETEN-APAVE International pour son procédé de réalisation de formes de pente légères et/ou isolantes, destinées à recevoir soit directement un revêtement d'étanchéité, soit des panneaux isolants non porteurs, support d'étanchéité.

Le présent rapport établi le 4 Novembre 1999 sous le n° 113/MS-11-99 vise le Cahier des Charges de Novembre 1999 du procédé « **BST-BÉTOSTYRÈNE EN TOITURE-TERRASSE** » examiné dans le cadre d'une Enquête de Technique Nouvelle. Les prescriptions générales, la définition des différents composants du procédé, la mise en oeuvre, l'assistance technique sont définis dans le document joint au présent rapport.

2.- AVIS DU CETEN-APAVE International.

Au vu du Cahier des Charges, le CETEN-APAVE International est en mesure d'émettre un **AVIS FAVORABLE** à l'encontre du procédé « **BST-BÉTOSTYRÈNE EN TOITURE-TERRASSE** ». Sa mise en oeuvre étant conforme aux prescriptions du présent Cahier des Charges.

Cet Avis délivré pour une période de 3 ans est valable jusqu'au **31 OCTOBRE 2002** à condition :

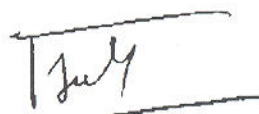
- que le fabricant n'apporte pas de changement à ses fabrications, son auto-contrôle et à sa méthodologie de mise en oeuvre,
- qu'il ne soit pas porté à la connaissance du CETEN-APAVE International des sinistres susceptibles de remettre en cause le présent Avis.

La Société Technique des Bétons Allégés est tenue d'informer le CETEN-APAVE International de toute mise à jour de ses documents commerciaux.

L'Ingénieur Chef du Service
« **Revêtement de Sols et Isolation** »


Marc SASSOT.

Le Directeur du Service Bâtiment,


F. SUBRA.